

Que fait l'Arcep pour les territoires?

Assurer une couverture numérique de qualité partout et pour tous est un enjeu prioritaire en matière de politique publique, afin de favoriser l'attractivité, la compétitivité et la cohésion des territoires. Acteurs de premier plan pour l'aménagement numérique, les collectivités se sont emparées de cet enjeu depuis les années 2000 et jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de leur couverture en très haut débit fixe comme en mobile. La loi pour la confiance dans l'économie numérique leur a confié, en 2004, la compétence d'établir et d'exploiter des réseaux de communication électronique; le plan France Très Haut Débit les a ensuite désignées en tant que « moteurs » pour le déploiement du très haut débit fixe. Elles sont également étroitement associées au *New Deal* mobile au travers du dispositif de couverture ciblée, qui leur permet d'identifier directement les zones dont la couverture mobile est à améliorer.

L'Arcep soutient cette dynamique et développe une régulation visant à accompagner les acteurs locaux vers l'atteinte de leurs objectifs en matière d'aménagement numérique, afin d'apporter à la population les bénéfices économiques et sociaux liés au déploiement des réseaux de communications électroniques. C'est en ce sens que l'Autorité s'attache à construire la régulation en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, opérateurs bien sûr, mais aussi représentants des collectivités. Son action est fondée sur des échanges réguliers, une participation active à des instances de concertation nationales et locales ainsi que sur des déplacements de terrain. Cette approche permet aux différents acteurs impliqués d'anticiper les exigences de la régulation dans la conduite de leurs projets. Elle permet par ailleurs à l'Arcep de prendre en considération dans ses travaux les préoccupations et spécificités des collectivités. Pour ce faire, elle dispose d'une équipe dédiée : l'unité « territoires connectés ». À un territoire donné est associé un interlocuteur au sein de l'Arcep, sur la durée.



Monique Liebert-Champagne, alors membre du collège de l'Arcep, à la commission régionale de stratégie numérique des Pays de la Loire le 28 novembre 2022

